Fpc 8 16 b 7 pt. 2
Le 51 222 Cet Fnc 19743



# DISCOURS

## PRONONCÉ

## PAR L. A. HIMBERT,

*SUR la proposition d'Arnould, tendante à établir un fonds d'amélioration spécial, permanent et progressif pour l'agriculture, les canaux, les manufactures, le commerce et les arts.*

Séance du 2 nivose an 9.

TRIBUNS,

QUOIQUE la science de l'économie politique offre encore beaucoup de problêmes à résoudre, l'inutilité des primes a cessé d'en être un ; et si le rapporteur de votre commission n'a pas adopté ce principe en



THE NEWBERRY LIBRARY

entier, il a laissé voir, à chaque ligne de son discours, qu'il étoit convaincu de cette verité.

Aussi lorsqu'on l'entend écarter d'abord les encouragemens en faveur du commerce et de l'agriculture; lorsqu'on le voit ensuite réduire à une somme exiguë ceux qu'il destine aux arts industriels, et finir par remettre à une époque plus reculée l'établissement de ce fonds permanent et progressif, qui promet à la France tant de résultats heureux, on est tenté de croire que l'avis de la commission n'est autre chose qu'une transaction avec l'auteur du projet.

En cela je l'approuve : les vues de notre collègue Arnould étoient d'une assez haute importance pour mériter ces ménagemens, et c'est de la part de la commission une manière assez adroite de prémunir l'esprit du Tribunat contre ces erreurs d'autant plus dangereuses qu'elles appartiennent à l'amour du bien public.

Le rapport présente cet autre avantage de réduire la discussion, qui devoit embrasser plusieurs objets, à un seul point, celui des primes en faveur de la navigation artificielle ; c'est donc uniquement contre l'établissement de ces primes que je viens parler. Je le trouve impossible et dangereux, et par conséquent inutile.

L'utilité d'un projet est d'abord dans la possibilité de son exécution ; car quelqu'evidente que soit cette utilité, elle disparoît dès l'instant que le projet est reconnu inexécutable : c'est pour cela que tant de beaux systêmes sont restés dans les têtes qui les avoient imaginés. Toutes les fois qu'on ne peut mettre en pratique ces théories brillantes, leur effet ordinaire est de bouleverser les idées et les choses.

A ces deux mots, *protégez et laissez faire*, est attaché la prospérité relative des nations.

Voilà le véritable, l'unique encouragement; tout autre n'est imaginé que pour l'avantage de quelques individus, et toujours contre l'intérêt public.

Le projet qu'on vous présente n'est pas nouveau; j'ai combattu au Conseil des Anciens deux plans d'amélioration prétendue, à l'un desquels celui-ci se rattache. Par quelle singularité, proscrit en l'an 5, reparoit-il en l'an 9? On vouloit alors ce qu'on veut aujourd'hui, percer toute la France de canaux navigables.

Alors le vif desir de la chose aveugloit également sur les moyens d'exécution : aussi pour rassurer la puissance législative et peut-être même pour piquer l'orgueil national, on citoit, comme aujourd'hui, la navigation intérieure de l'Angleterre, et on parloit avantageusement de cinq ou six canaux qui sont en activité dans la République: comme si l'on contestoit les avantages inappréciables de la navigation artificielle, comme si la bonté de ce système n'étoit pas reconnue. Si je viens à cette tribune, c'est parce qu'on veut altérer la bonté du système dans son principe. Proposer des primes d'encouragement, c'est vouloir multiplier les inconvéniens autour de ce système qui n'en présente aucun; c'est vouloir changer ce système utile en une manie dangereuse. Pourquoi ne nous parle-t-on pas de ces canaux qu'il a fallu abandonner après de longs travaux? ils furent entrepris inconsidérément dans des temps où les primes n'avoient pas lieu : que sera-ce aujourd'hui si vous en créez d'annuelles, et si vous les portez à huit millions?

Si jamais le Tribunat, égaré par je ne sais quelle magie dont les projets d'amélioration sont toujours environnés, croyoit devoir émettre le vœu de notre collègue Arnould, et que le Gouvernement partageât cet égarement; à combien de folies, de rêves, de

projets insensés un appât aussi puissant ne donneroit-il pas lieu ? Quel bouleversement tout-à-coup dans les propriétés riveraines ! quelle inquiétude générale ! l'agriculture craindroit pour ses terrains les plus précieux ; le commerce, pour ses usines ; l'habitant des campagnes pour la source, pour le ruisseau que ses mains ont utilisés ! Pour avoir part aux bienfaits du Gouvernement, chacun trouvera bientôt dans sa localité le plan d'un canal qui, d'après ses calculs, coûtera peu, servira beaucoup, et vivifiera des contrées où, s'il faut l'en croire, tout languira sans lui.

Mais de ce qu'on reconnoît l'utilité de la navigation artificielle, de ce qu'on reconnoît la nécessité d'abandonner ce genre d'entreprise à l'industrie particulière, s'ensuit-il qu'il faille établir des primes d'encouragement ? est-il même bien vrai que la commission l'ait cru ?

Ecoutez là-dessus son avis, et tâchez ensuite de concilier, s'il est possible, le premier aveu qui lui est échappé sur le principe des primes, avec les conclusions qu'elle a prises.

Elle commence par reconnoître elle-même que les primes, en agriculture comme en commerce, ne sont que des abus, et elle finit par vous en proposer en faveur des canaux : comment se fait-il que ce qui, suivant elle, est un abus à l'égard du commerce, cesse de l'être lorsqu'il s'agit de navigation artificielle ? Est-ce parce qu'ici les primes d'encouragement seront plus fortes ? L'abus est également des deux côtés ; et s'il est une différence, c'est dans le malheur des résultats. Avec des primes en faveur du commerce, tout se réduit à quelque argent perdu pour le trésor public ; mais avec des primes pour l'ouverture de canaux de navigation, on n'en est pas quitte à si bon

compte ; l'agriculture a des terrains à regretter, et le commerce des établissemens à perdre.

Mais admettons pour un moment l'exercice de la munificence nationale dans cette partie de l'administration, le projet qu'on vous présente n'en sera pas moins à rejeter. L'auteur, en anticipant sur les événemens, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est votre commission qui l'a reconnu, l'auteur émet un vœu tout au moins imprudent ; car il a cela de fâcheux que si vous le rejetez, les intrigans qui l'attendent avec impatience, accuseront devant les gens crédules, et c'est par-tout le plus grand nombre, accuseront le Tribunat, cette autorité essentiellement populaire, de ne point accueillir un vœu de cette espèce ; et si vous l'admettez, ils accuseront le Gouvernement, qui, mieux placé que nous pour bien calculer les besoins et les ressources, se gardera de lui donner aucune suite. Alors que pensera-t-on de la majorité du Tribunat, sinon qu'elle oublie que le Gouvernement n'a pas de fonds libres, que plusieurs parties du service sont arriérées, que la dette publique n'est pas éteinte, et que la diminution des impôts laisse encore beaucoup de choses à desirer ?

Une pareille erreur de notre part ne seroit pas excusable ; nous ne sommes pas si éminemment élevés pour ne voir qu'autour de nous. Chacun de vous doit embrasser d'un seul regard, non-seulement la République entière, mais aussi tous les pays qui l'environnent, non-seulement le temps présent, mais encore l'avenir. Eh bien ! si vous portez ce coup d'œil sur tout ce que vous devez voir, vous apercevrez d'abord dans l'intérieur ce qu'à la paix l'intérêt général attend de vous : routes à réparer, hospices à secourir, ports de mer à mettre en défense, marine à recréer. Et au-dehors vous ne perdrez pas de

vue ce système militaire adopté par les puissances de l'Europe ; ce funeste système qui, pour le malheur des peuples, nécessite au sein de la paix toutes les dépenses de la guerre, et vous calculerez d'après cela si une distraction dans les fonds publics sera de long-temps au pouvoir du Gouvernement.

Dans l'état où nous sommes, chercher dans un sacrifice annuel de huit millions des encouragemens pour des entreprises que par cette mesure on rend plus incertaines, n'est-ce pas vouloir commencer par la fin le grand œuvre de la prospérité publique ? en moral comme en physique, il faut que tout s'opère progressivement.

Le premier vœu à former seroit qu'une diminution dans les dépenses amenât une diminution dans les impôts. Bientôt l'agriculture sortiroit de son état de langueur, et comme elle est le principe de toute prospérité, et que tout se lie en économie politique, le commerce et les arts, qui se tiennent par la main, se releveroient avec elle : et alors ce que notre collègue desire, ce que nous desirons tous avec lui, arrivera sans peine, sans effort, sans sacrifice, et les résultats en seront d'autant plus assurés, d'autant plus durables, d'autant meilleurs, qu'on ne les devra qu'à des opérations simples et naturelles.

Mais puisque notre collègue étoit jaloux d'émettre un vœu digne de vous, quoique prématuré, il en étoit un qui, sans présenter ni les difficultés ni les inconvéniens du sien, eût pu remplir à peu près toutes ses vues.

Il eût pu vouloir qu'à la paix, et il m'est bien permis d'indiquer cette époque, puisque votre commission l'a prise ; il eût pu vouloir que nos armées, après avoir rempli l'univers du bruit de leurs exploits, après

avoir rendu la paix au monde, revinssent, à l'exemple des armées romaines, construire dans l'intérieur ces chaussées indestructibles, creuser de leurs mains victorieuses ces canaux dont on nous parle, et contribuer ainsi à la prospérité de leur pays après en avoir été la gloire.

Mais revenons à mon sujet.

Je ne reconnois l'utilité d'une prime que pour l'importation prompte d'objets d'absolue nécessité, et dans le moment où l'extrême besoin qui s'en fait sentir, menace la tranquillité publique. Appliquée à toute autre chose, et dans toute autre circonstance, ce sont autant de sacrifices inutiles. Qu'on cite un seul établissement de commerce qui doive son agrandissement à des primes d'encouragement; ceux au contraire que le Gouvernement a voulu favoriser, ont pour la plupart disparu.

Et cela doit toujours arriver; car l'effet des primes est d'enhardir à se livrer légèrement à des entreprises incertaines: une entreprise bonne en elle-même n'en n'a pas besoin; on la conçoît, on l'exécute, non pas parce qu'une prime est là qui l'attend, mais parce que l'industrie particulière, qui ne fait rien au hasard, en a préparé tous les succès.

Qu'on se persuade bien que l'amélioration après laquelle on court, qu'on appelle à grands cris, ne sera jamais que l'ouvrage du temps; que lui seul peut l'opérer, en propageant lentement, il est vrai, mais d'une manière sûre, les découvertes et l'instruction; que l'accroissement subit des richesses chez une nation par un moyen quelconque n'a jamais été qu'un beau rêve.

Votre commission l'a si bien senti, qu'elle a d'abord reconnu l'inutilité des primes relativement à l'agriculture et au commerce.

Après ce premier pas vers la vérité, devoit-on s'attendre qu'elle n'appliqueroit pas également aux canaux ce principe de l'inutilité des primes ? principe vrai dans tous ses rapports avec l'économie politique. Et n'est-il pas étonnant que sans être arrêté ni par l'impossibilité absolue de pouvoir de long-temps assurer les fonds nécessaires, ni par les dangers sans nombre qui menacent les propriétés riveraines, si l'appât de huit millions de primes annuelles venoit livrer un système utile aux spéculations de l'intrigue ; n'est-il pas étonnant, dis-je, de l'entendre vous proposer une exception en faveur de la navigation artificielle ?

Peut-on déclarer que les primes sont établies pour le plus industrieux, que c'est toujours celui qui l'est le moins qui les obtient, et vous en demander ensuite en faveur des canaux de navigation ? Qui rassure donc ici la commission dans l'effet des primes qu'elle condamne ailleurs ? Sur quoi repose une présomption si favorable ? Ce n'est assurément pas sur l'expérience ; car l'expérience a dit, et votre commission a répété d'après elle, qu'en commerce les primes étoient un abus. Si les primes sont un abus en commerce, elles doivent l'être également à l'égard de la navigation ; car le commerce se compose de tous les genres d'industrie, et la navigation artificielle en fait elle-même partie. Ainsi il est à présumer, s'il est permis de juger par induction, que les primes en navigation auront le même sort et la même inutilité.

Et ici je ne puis m'empêcher de rétablir sous vos yeux la différence infinie qui se trouve dans les résultats des primes accordées à tel ou tel genre d'industrie.

En commerce, ce n'est, comme je l'ai déja dit, qu'un peu d'argent perdu ; en navigation artificielle, c'est

autre chose : aux pertes du trésor public, il faut joindre toutes celles de l'agriculture et du commerce, et quelquefois elles sont incalculables.

Voyez, depuis quarante ans, ce que le canal de Bourgogne, et plus récemment celui d'Essonne, ont détruit de terreins et d'usines : ce dernier ne fut commencé qu'avec l'assurance d'un secours ; et malgré le secours il est pour jamais abandonné. Si la prime d'encouragement n'eût pas séduit l'entrepreneur, il eût apporté plus de précautions dans la conception de son plan ; il eût mieux examiné ses moyens d'exécution, et il eût à coup sûr découvert, avant de commencer ses travaux, les obstacles insurmontables qu'il a rencontrés. Avec des primes, voilà ce qui doit fréquemment arriver.

Et qu'on ne dise pas que je prends les effets pour la cause ; car s'il est vrai de dire que la navigation artificielle est un moyen d'arriver à une plus grande prospérité, il n'est pas moins vrai de dire qu'il faut de grandes richesses pour employer ce moyen.

Attendez donc la stabilité du Gouvernement, et le retour du calme ; attendez donc que le commerce ait augmenté les fortunes particulières : jusque-là vous parlerez de vos projets comme un esclave parle de liberté ; et, quoi que vous fassiez, vous ne hâterez pas ce moment que vous desirez, tant que la richesse, devenue commune, ne vous rendra pas tout possible. Suivez la prospérité des nations dans ses divers degrés ; vous verrez que rien ne s'y fait spontanément, qu'une nation ne passe pas plus rapidement de l'indigence à la splendeur, que de l'ignorance aux lumières, et que cette marche ressemble à celle qu'on remarque dans toutes les opérations de la nature.

Enfin, pourquoi cette mesure seroit-elle indispensable pour la seule navigation artificielle ? croyez-vous que sans cela nous serons condamnés à n'en jamais

avoir ? Mais un canal est un établissement comme un autre ; et comment la République s'est-elle couverte d'établissemens ? à qui les devons-nous ? est-ce à des primes d'encouragement ? Si l'industrie particulière les eût attendues, et n'eût rien fait sans elles, dites-moi, à quelle époque de notre histoire eût-elle élevé ces établissemens ? Ils seroient encore tous à faire. Laissez-lui donc aussi le soin de vous donner une navigation intérieure : si jusqu'à présent elle ne s'en est pas encore beaucoup occupée, c'est qu'il falloit d'abord créer des matières avant de chercher les moyens de les transporter à peu de frais ; c'est qu'il faut avant tout la réunion des richesses.

C'est encore le rapporteur que j'appelle ici à l'appui de mes assertions. Il nous apprend que durant la guerre actuelle, le parlement d'Angleterre a passé quatre-vingt-deux bill d'incorporation pour autoriser l'ouverture d'autant de canaux ; mais il ne vous dit pas que les entrepreneurs aient eu des primes sur le trésor public.

Ainsi il faut croire que l'industrie ne se dirige particulièrement vers la navigation artificielle qu'au moment où, dans un Etat, l'augmentation des richesses lui permet de le faire. Mais vous ne voulez pas attendre ce moment ; et recourant à une mesure que l'état du trésor public rendra long-temps inadmissible, vous prétendez accélérer le terme marqué par la richesse pour les spéculations de ce genre ; vous vous trompez ; vous n'enrichirez que l'homme à projets. Trop heureux si vous ne reculez pas le moment où la navigation artificielle auroit pu recevoir parmi nous des accroissemens sensibles ! vous aurez le sort de celui qui, pour obtenir une végétation avant l'époque fixée par l'ordre immuable des saisons, perd non-seulement la plante dont il étoit impatient de jouir, mais ses travaux, sa culture et jusqu'à ses espérances.

Je finis en rappelant au Tribunat que l'industrie, quelque soit l'objet vers lequel elle se dirige, n'a besoin, pour déployer ses moyens, que de lois protectrices.

Je demande l'ordre du jour sur la proposition d'Arnould, et sur celle de la commission.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 9.